

Géotechnique & Études de Sol



### DOSSIER D'ETUDE GEOTECHNIQUE

### MISSION DE TYPE G1 EN PHASE PRINCIPES GENERAUX DE CONSTRUCTION

(G1 PGC – Conforme à la loi ELAN)

Date: 17/04/2023



# Désignation de la Mission :

Propriétaire : SIPO PHILAM Adresse : Rue des Noisetiers Commune : 85220 - COEX

Parcelle(s) cadastrale(s): AI - 59p-77p-90

Référence du dossier	Date d'intervention	Rédigé par	Contrôlé par
2023.01.02.2093.SIPO	24/03/2023	Alexis GERARD	Emmanuel ROGEON















# Synthèse du rapport

A la demande de SIPO PHILAM, désignés ci-après comme étant le Maître d'Ouvrage, la société **Argisol** a réalisé une mission d'étude géotechnique préalable sur le site projeté avec pour objectif une mission G1 PGC sur la commune de COEX - 85220

Afin de répondre aux objectifs fixés par notre mission et conformément à la norme NF P94 500 de Novembre 2013, publiée par l'AFNOR, la société **Argisol** a réalisé sur la parcelle concernée :

- Une enquête documentaire complète définissant les contextes géographiques, topographiques, géologiques, hydrologiques/hydrogéologiques et administratifs ;
- Sondages géotechniques de type pénétromètre dynamique et investigations à la tarière mécanique dans la zone d'implantation du projet de construction.

Nos investigations et nos descriptions sur le site et ses alentours ont permis de relever les points suivants :

### Recommandations générales :

L'ensemble des terrassements devra être réalisé conformément au Guide Technique pour la réalisation des remblais et couches de formes.

La terre végétale sera décapée et mise en stock pour les espaces verts.

Le fond de forme sera compacté avant la mise en place de la couche de forme.

Les plateformes seront fermées avant chaque période de pluie et chaque arrêt prolongé de chantier.

Les fonds de forme auront, dans la mesure du possible, une très légère pente afin d'évacuer l'eau dans des fossés provisoires ou définitifs.

### **Terrassements:**

La stabilité des terrassements est à garantir en cas d'excavation de volumes importants (exemple : création d'un niveau enterré de type sous-sol). Nous préconisons également l'emploi d'engins de terrassement sur chenille au regard du risque d'enlisement en lien avec la teneur en eau potentielle des terrains superficiels.

Le terrassement des fouilles est à privilégier pendant la saison sèche afin de limiter les risques d'éboulements des parois.

#### Le niveau bas :

La réalisation d'un plancher porté sur vide-sanitaire est envisageable sous réserve de purger complètement les horizons de recouvrement (terre végétale, le remblai et les limons sableux, jusqu'à environ 0.5m). Les modalités de mise en œuvre de la plateforme (préparation, drainage...) sont à préciser dans le cadre de l'étude de sol G2 AVP.



### **Fondations:**

Compte tenu des éléments précédents et pour des bâtiments présentant des charges faibles (1 à 2 niveaux), la solution de fondation suivante est envisageable :

• Semelles superficielles filantes, éventuellement isolées et potentiellement renforcées, ancrées dans la partie inférieure des schistes altérés, plus résistants, et dont la profondeur a été évaluée dans les sondages et essais entre 1.0 et 1.2m par rapport au terrain naturel.

Une contrainte admissible, résumant en un seul chiffre la synthèse de multiples données très différentes d'adaptation, ne peut être fournie dans le cadre de la présente mission.

Les notes de calcul ne peuvent donc être établies à ce stade de l'étude et devront faire l'objet d'une mission de type G2 AVP.

Les tassements ne pourront être calculés qu'une fois le mode de fondation établi et dimensionné en fonction des charges réelles du projet.

Attention au risque de retrait-gonflement des argiles : l'ouvrage devra scrupuleusement respecter les demandes de l'étude de sol. Les dispositions seront mises en œuvre sans décalage dans le temps. En cas d'impossibilité, il faudra revoir les présentes conclusions pour s'adapter aux contraintes techniques, architecturales ou environnementales.

Pour cette étude, l'avis géotechnique est positif sous réserve de traiter tous les risques identifiés. La mise en œuvre doit être réalisée sous des conditions météorologiques favorables.

Les facteurs défavorables identifiés ci-dessus devront faire l'objet d'une vigilance particulière et d'une adaptation du projet pour en limiter les conséquences.

Le ou les Plan de Prévention des Risques Naturels existants sur la commune devront être consultés et appliqués au projet si nécessaire.

Il faut privilégier des travaux en période climatique favorable (temps sec persistant) et bien respecter les dispositions constructives sur sols argileux (drainage, rigidification, protection hors dessiccation).

La société **Argisol** reste à la disposition du Maître d'Ouvrage, du Maître d'Œuvre et des concepteurs pour la réalisation des phases ultérieures des études géotechniques de conception (mission de type G2 PRO puis mission G3 et G4 correspondant à l'étude, le suivi et la supervision d'exécution) afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage et sa réalisation dans les règles de l'art.



Responsabilités, assurances et accréditations

La responsabilité de la société Argisol ne peut être retenue que dans les limites de la mission qui lui a été

confiée. Les prescriptions découlant de notre mission devront être respectées dans leur totalité. Dans le cas

contraire, la responsabilité de notre société ne pourra être engagée.

La responsabilité de notre société ne pourrait être invoquée en cas de dommages causés à la végétation, à

des cultures ou à des ouvrages (réseaux enterrés privés et publics, ...) dont la présence et l'emplacement

précis ne nous auraient pas été communiqués préalablement au commencement des investigations. De plus,

au préalable de chacun de ses chantiers, la société Argisol s'engage à déposer une Déclaration de travaux à

proximité de réseaux (DT-DICT) auprès des autorités administratives compétentes afin de s'assurer qu'aucun

réseau d'utilité publique ne soit endommagé par son intervention géotechnique. Une copie de cette

déclaration est annexée au présent rapport (Annexe 3).

Pour ces prestations, Argisol bénéficie d'un contrat d'assurance au titre de la Responsabilité Décennale

afférente aux ouvrages soumis à obligation d'assurance, dont l'attestation est présentée en Annexe.

5

SIRET 892 776 766, Contrat d'assurance : DP IC 20573



# Table des matières

Synthèse du rapport	3
Responsabilités, assurances et accréditations	5
1. Introduction	7
2. Mission	8
3. Contexte général et enquête documentaire	10
4. Description du projet soumis à l'étude	18
5. Investigations géotechniques	19
6. Aléas géotechniques et conditions contractuelles	27
Annexes	28
Annexe 1 : Qualifications générales	29
Annexe 2 : Classification des missions géotechniques types	30
Annexe 3 : Déclarations de travaux DT-DICT conjointe	34
Annexe 4: Plan d'implantation des sondages et essais	36
Annexe 5 : Résultats des sondages et essais mécaniques	37
Annexe 6 : Assurance professionnelle	56



# 1. Introduction

### 1.1. Intervenants

Fonction	Nom	Coordonnées	Date devis	Date commande
Entreprise d'ingénierie		18, rue des 3 piliers 85000 LA ROCHE SUR YON		
Géotechnique	ARGISOL	contact@argisol.fr		
		www.argisol.fr		
	M DIIAT Diorro	26 rue J.Y Cousteau		
Donneur d'ordre	M. BUAT Pierre GEOUEST	85009 La Roche Sur Yon		
	GEOUEST	Pierre.buat@geouest.fr		
		ZI des Plesses - 6 rue le Corbusier		
		85180 CHATEAU D'OLONNE		
Propriétaire	SIPO PHILAM	ccueil@sipophilam.fr;line.garro@		
	SIPO PHILAIVI	sipophilam.fr		
		nicolas.cantin@sipophilam.fr		
		elise.rochard@sipophilam		

### 1.2. Avertissement

Pour la bonne compréhension de ce rapport, il est demandé de consulter les annexes.

Toute modification apportée au projet devra être signalée à la société Argisol pour effectuer un réexamen et éventuellement apporter une modification des conclusions. Il est conseillé de réaliser une étude de structure/béton armé pour une bonne exploitation de ce rapport.

### 1.3. Remarques

Les ingénieurs et techniciens d'Argisol sont à la disposition du Maître d'Ouvrage et des différents corps de métiers pour tous renseignements ou explications complémentaires sur le rapport ou ses conditions d'utilisation.



### 2. Mission

### 2.1. Objectifs

Les principaux objectifs de l'étude sont :

- De procéder à une campagne de reconnaissances des sols ;
- De définir la nature et la structure du sol et du sous-sol au droit du projet projeté ;
- D'identifier les risques géologiques et géotechniques du site ;
- De permettre de réduire les conséquences des risques majeurs identifiés ;
- D'informer les acteurs liés aux projets développés sur ce site.

### 2.2. Projet

Nature du projet : Le projet est la vente d'un terrain pour un futur lotissement.

Adresse: Rue des Noisetiers

85220 - COEX

### 2.3. Documents et plans reçus

Le jour de son intervention, la société Argisol disposait des plans suivants :

Documents mis à disponibilité ou demandé

Titre de propriété	Demandé 🗷 oui 🗖 non 🗷
plan cadastral	Demandé 🗷 oui 🗷 non 🗆
Plan du terrain	Demandé 🗷 oui 🗷 non 🗆
Plan du géomètre	Demandé 🗷 oui 🗷 non 🗆
Plan de masse	Demandé 🗷 oui 🗷 non 🗆



#### 2.4. Contenu

Le contenu de chaque mission est développé en Annexe 2. Il est conforme à la norme NF P94 500 de Novembre 2013 et publiée par l'AFNOR.

Les investigations réalisées dans le cadre de sondages et de prospections géotechniques correspondent en tout point au devis validé par le Maître d'Ouvrage ou son mandataire.

### Pour rappel la mission G1 PGC:

- Concerne : la (les) parcelle(s) indiquée(s) sur les plans et leurs emprises accessibles.
- Hors mission : les travaux spéciaux (soutènement, fondations profondes...) et les emprises inaccessibles.

### Sont exclus de l'étude :

- Le diagnostic de pollution du site.
- L'étude hydrogéologique du site (évolution de la présence d'eau, suivi des aquifères...).
- Toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques.

L'enchainement des missions d'ingénierie géotechnique (phases G1, G2, G3, G4 et G5) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maitrise des risques géotechniques. Le Maître d'Ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une société d'ingénierie géotechnique.

Les altitudes indiquées pour chaque sondage ne sont données qu'à titre indicatif. Seules font foi les profondeurs mesurées depuis le sommet des sondages et comptées à partir du niveau du sol (Terrain Naturel TN) au moment de la réalisation des investigations. Pour que ces altitudes soient garanties, il convient qu'elles soient réalisées par un géomètre expert. Il en va de même pour les coordonnées géographiques des sondages sur le terrain ou de l'implantation des ouvrages.

Il est reconnu que l'étude géotechnique repose sur une connaissance du sol dont le maillage d'investigation ne permet pas de lever la totalité des aléas toujours possibles dans un milieu naturel. Ainsi, des éléments nouveaux (remblais, érosion, glissement, cavité, ...) mis en évidence lors de reconnaissances complémentaires ou lors d'exécution des terrassements ou des fondations et n'ayant pu être détectées au cours des opérations d'investigation peuvent rendre caduques les conclusions du présent rapport en tout ou en partie. Ces éléments nouveaux ainsi que tout incident important survenant au cours des travaux doivent être immédiatement signalés à la société **Argisol** pour lui permettre de reconsidérer et d'adapter éventuellement les prescriptions initialement préconisées et ceci dans le cadre de missions complémentaires.

Si, en l'absence de plans précis des ouvrages projetés, la société **Argisol** est amenée à proposer une ou plusieurs hypothèses sur le projet, il appartient au Maître d'Ouvrage, au Maître d'Œuvre ou tout autre entreprise intervenant en aval de notre étude de nous indiquer le projet définitif afin de valider ou d'affiner les résultats obtenus à partir d'hypothèses.



# 3. Contexte général et enquête documentaire

### 3.1. Contexte géographique et topographique

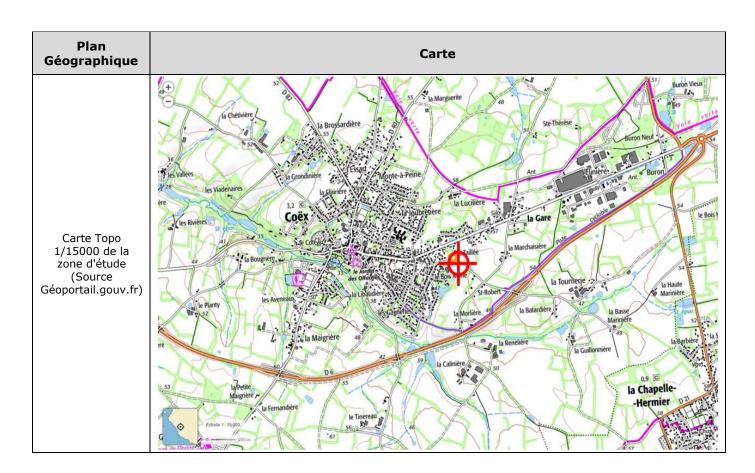
D'après l'Institut Géographique National (IGN, via le site www.geoportail.gouv.fr), l'altitude du site est d'environ 48.39m. La pente générale du site est orientée vers le Sud et possède une intensité faible de 1%.

Sur l'aspect géomorphologique, la zone d'étude se situe sur une prairie.

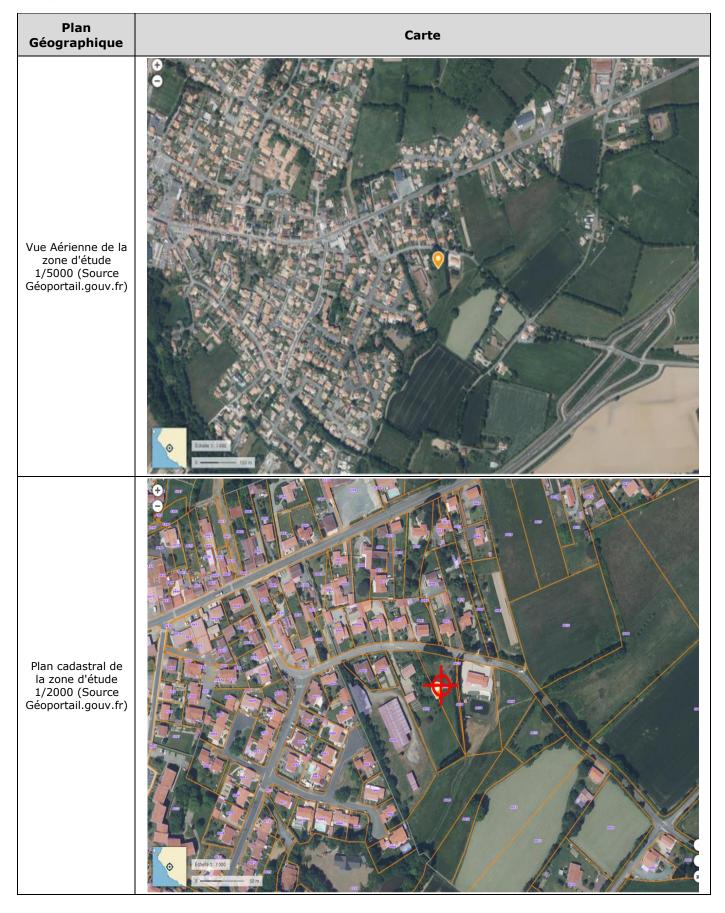
### Situation:

Adresse du site: Rue des Noisetiers 85220 - COEX

Altitude moyenne: 48.39 NGF.





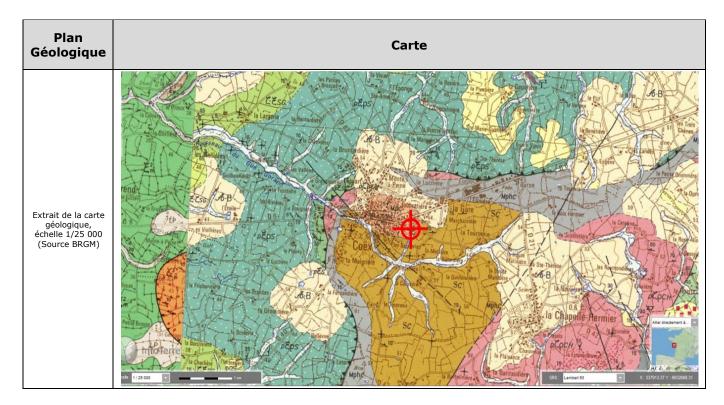




### 3.2. Contexte géologique

D'après la carte géologique au 1/50 000ème, n° 561 LE POIRE-SUR-VIE du BRGM, le sous-sol du site étudié est caractérisé par les formations suivantes :

Formations des sommets de plateaux à dominante de limons et d'Unité de la Roche-sur-Yon - Formation des porphyroïdes et des métarhyolites de la Chapelle-Hermier : Métarhyolite mélanocrate, potassique, de Coëx (483 ± 10 Ma).



### 3.3. Contexte hydrogéologique

Lors de notre intervention du 24/03/2023, notre géotechnicien a relevé la présence de la nappe d'eau dans les sondages à 0.6m de profondeur.

Le niveau des plus hautes eaux devra être confirmé par un hydrogéologue ou par la mairie si une étude hydrogéologique spécifique du secteur a été réalisée.



### 3.4. Contexte lié à l'exposition aux risques naturels

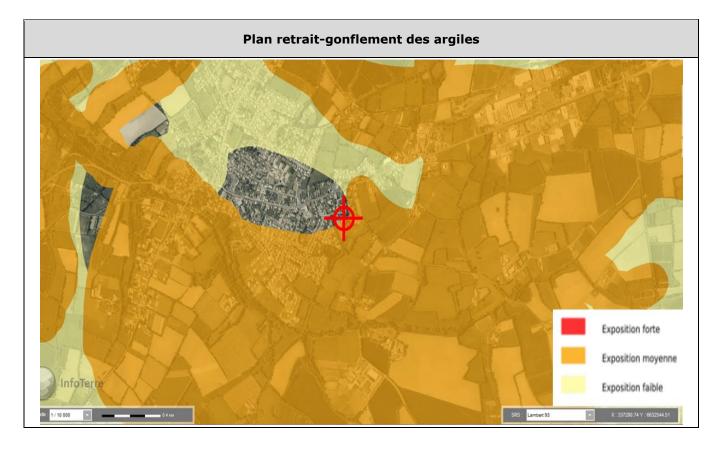
D'après la Base de Données du Sous-Sol du BRGM ainsi que la base Géorisques, 6 risques naturels sont référencés au niveau de la zone d'étude.

	Document					
	MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE  Share Sha	r renseigner la question d naturelles (CAT-NAT) : 13	e l'état des risques re			
	Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du	
	INTE1306481A	14/10/2012	14/10/2012	11/03/2013	14/03/2013	
	INTE1306481A	11/10/2012	11/10/2012	11/03/2013	14/03/2013	
	INTE9300513A	07/06/1993	10/06/1993	28/09/1993	10/10/1993	
	INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
	IOCE1005933A	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010	
	NOR19830111	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983	
	NOR19830910	04/07/1983	25/07/1983	10/09/1983	11/09/1983	
nnaissance	NOR19831005	04/07/1983	25/07/1983	05/10/1983	08/10/1983	
arrêté de astrophe atruelle	Mouvement de Terrain : 2					
	Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du	
	INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
	IOCE1005933A	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010	
	Chocs Mécaniques liés à l'action de	es Vagues : 1				
	Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du	
	IOCE1005933A	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010	
	Tempête : 1					
	Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du	
	NOR19830910	04/07/1983	25/07/1983	10/09/1983	11/09/1983	
	Grêle : 1					
	Gréle : 1  Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du	



### 3.4.1. Risque « retrait-gonflement des argiles »

D'après la cartographie du BRGM, la parcelle présente une exposition moyenne à l'aléa de retrait-gonflement des argiles.

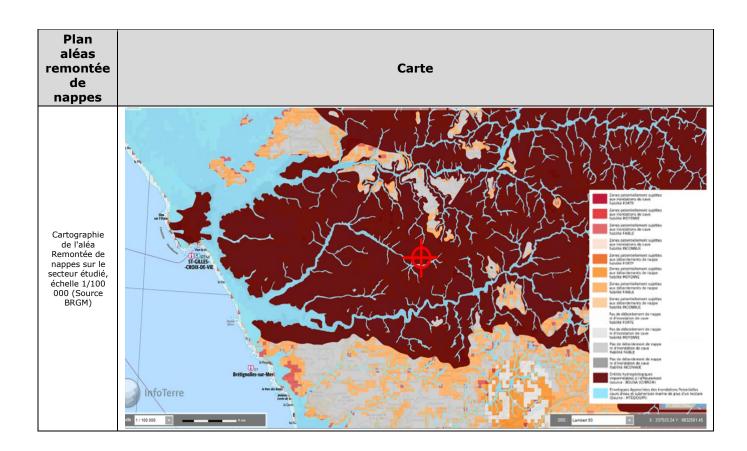




### 3.4.2. Risque « inondation »

D'après la cartographie du BRGM, la parcelle présente la sensibilité suivante : Entités hydrogéologiques imperméables à l'affleurement.

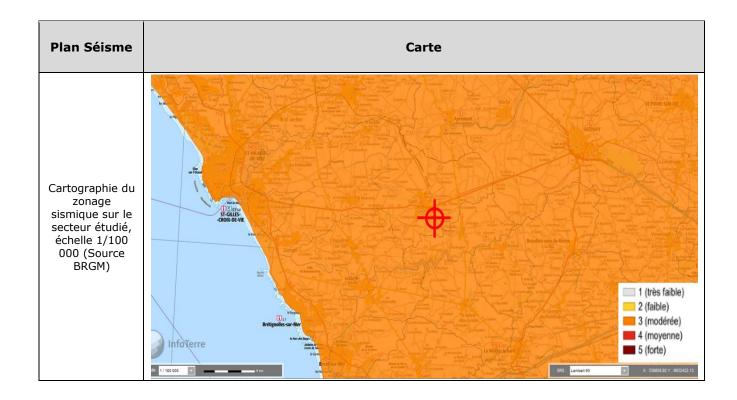
Des informations précises sur le risque d'inondabilité peuvent être fournies dans les documents d'urbanisme (PLU ou PLUi) et dépendent des travaux de protection réalisés. Ces informations sont donc susceptibles de varier dans le temps. S'agissant des données d'aménagement hydraulique et non de données hydrogéologiques, elles ne font pas partie de notre mission d'étude.





### 3.4.3. Risque « séisme »

D'après les décrets n°2010-1254 et n°2010-1255, du 22 octobre 2010 et applicables à partir de mai 2011, la parcelle étudiée se situe en risque 3 (modérée) selon le nouveau zonage sismique de la France établi par la délégation aux risques majeurs du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.





### 3.4.4. Risque « cavité souterraine »

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'Homme. La dégradation subite de ces cavités par affaissement ou effondrement peut mettre en danger les constructions et les habitants. Qu'elles soient d'origine naturelle (creusées par l'eau en milieu soluble) ou anthropique (marnières, tunnels...), les cavités souterraines peuvent affecter la stabilité des sols.

L'une des spécificités majeures de cette problématique, spécifique des mouvements de terrains, relève de la dimension « cachée » de l'aléa souterrain, souvent invisible pour les populations et oublié de tous surtout lorsque les cavités sont anciennes.

D'après la cartographie du BRGM, la parcelle ne se situe pas dans une commune avec des cavités.



# 4. Description du projet soumis à l'étude

Le projet est la vente d'une parcelle pour un futur lotissement.

Plan du projet :

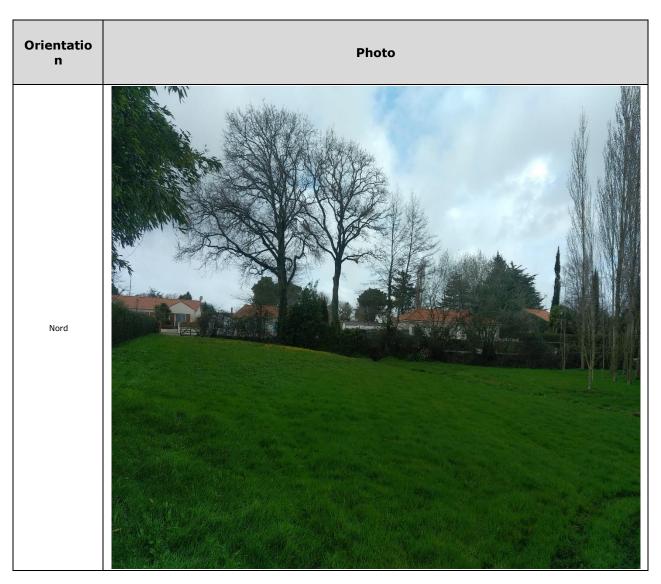




# 5. Investigations géotechniques

### 5.1. Site d'investigations

La parcelle étudiée, d'une superficie de 10200m², est limitée au Sud et à l'Est par les lots 89 et 74 non construits le jour de notre intervention et, à l'Ouest et au Nord par la voirie du lotissement. Le jour de notre intervention, la parcelle avait un usage de prairie en cours d'aménagement.







L'implantation des sondages et essais in situ figure sur le plan joint en Annexe 4. Elle a été définie et effectuée par la société **Argisol**.

Les sondages et essais réalisés sont présentés dans les paragraphes suivants et leurs résultats sont joints en Annexe 5 pour les essais et sondages in situ.



### 5.2. Essais mécaniques in situ

Sur les essais de l'étude, l'évolution des valeurs en fonction de la profondeur est croissante et globalement assez homogène avec des valeurs faibles dans la partie superficielle (de 0.0 à 0.2m correspondant au faciès de terre végétale), faibles à moyennes dans le limon argilo-sableux entre 0.2 et 0.80m puis fortes dans le substratum non identifié entre 0.80 et 1.75m de profondeur.

Type d'essai	Essai	Profondeur	Commentaires	Relevé
Pénétromètre Dynamique	D1	1.75	Refus net	The state of the s
Pénétromètre Dynamique	D2	0.94	Refus net	The control of the co
Pénétromètre Dynamique	D3	1.63	Refus net	The area has been from the control of the control o
Pénétromètre Dynamique	D4	1.39	Refus net	The control and the control an



### 5.3. Sondages de reconnaissance à la tarière

Les sondages à la tarière nous montrent que le terrain est plutôt homogène avec une fine couche de terre végétale dont l'épaisseur varie entre 0.2 et 0.4m puis une couche de limon et graviers ou d'argileux entre 0.4 et 0.80m de profondeur.

Type d'essai	Essai	Profondeur	Commentaires	Photo	
Tarière Mécanique de 63mm	T1	0.7	Arrêt volontaire (forçage) facies de limon sableux	ST NOW does TWO PRINCES  SET NOW does TWO PRINCES  THE COLOR AND TWO PRINCES  CHARLES SPOON  FOR does TWO PRINCES  CHARLES SPOON  FOR does TWO PRINCES  CHARLES SPOON  Sondage of prélèvements à la tarien  To alloude 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30	re
Tarière Mécanique de 63mm	T2	0.8	Arrêt volontaire (forçage) Remblais	List run des Trois Piliers 85 000 La BOCHE SUR YON 16: 03.51-33.92.37 Counteil: Contactingue Bill Education class Sul 16: 03.51-33.92.37 Counteil: Contactingue Bill 17: 03.51-32.37 Counteil: Contactingue Bill 18: 03.51-32.37	Pre Niveau d'ass



Type d'essai	Essai	Profondeur	Commentaires	Photo
Tarière Mécanique de 63mm	T3	0.8	Arrêt volontaire (forçage) facies de limon sableux	So note the control of the control o
Tarière Mécanique de 63mm	T4	0.8	Arrêt volontaire (forçage) facies de limon sableux	13 mar des trois Pilens   65 000 La NOCHE 508 NON   18 023.143.823.23

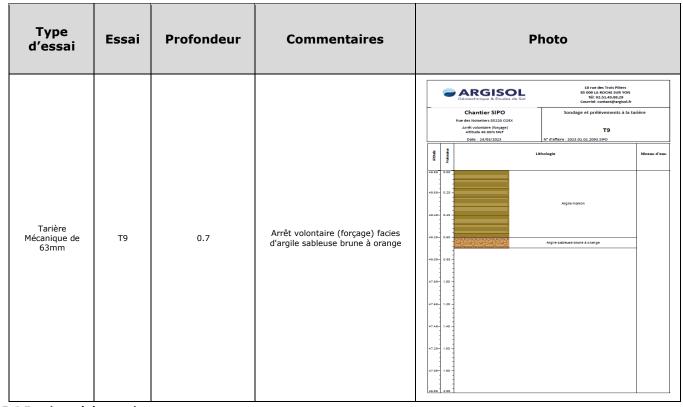


Type d'essai	Essai	Profondeur	Commentaires	Photo
Tarière Mécanique de 63mm	T5	0.8	Arrêt volontaire (forçage) facies d'argile sableuse grise	So route des Trois Pillers  So Soot La NOCHE SUN YOU  The COLLANS ASS 29  Courried contact designed.  Chantier SIPO  But de la Nocientaria SI 200 CCEX  Arrie Voloniaria (Prorpe)  Altitude 40.60m Nor  Date : 24.003/2023  L'Abbologie  Nove and d'eare  Arrie Voloniaria  Arrie Voloniar
Tarière Mécanique de 63mm	T6	0.6	Arrêt volontaire (forçage) facies d'argile marron	Is rue due Trois Pillers  Charler SIPO  Rue due Notesters 62:200  Arrêt-violazie (Grego)  Arrêt-violazie (Grego)  Rue due Notesters 62:200  Rue due



Type d'essai	Essai	Profondeur	Commentaires	Photo
Tarière Mécanique de 63mm	T7	0.7	Arrêt volontaire (forçage) facies d'argile sableuse brune à orange	Is rue des Trois Pileur  So dou La DOCHE SUR NON  The Co.314.34.31.29 Countrict contact@urplos.fr  Chantier SIPO  Rue des Nobleties des Soil  Chantier SIPO  Rue des Nobleties des Soil  Chantier SIPO  Rue des Nobleties des Soil  Chantier SIPO  Sondage et prélèvements à la tarière  T7  Date: 24.001/2023  Mr d'affaire: 2023.01.02.2003.590  Libhologie  Néveau d'eau  Argile sazenus boune à orange  47.13 - 0.80
Tarière Mécanique de 63mm	T8	0.7	Arrêt volontaire (forçage) facies d'argile sableuse brune à orange	El num des Trois prillers Se 900 la Societ Sun 700 The Castal Assays Convinci contacté arginol. Il  Chantier SIPO Rue des Noiseters 92:20 CODX Arris violoraise (forçage) Arris violoraise (forçage) (Des 20:100/2015)  Lithologie  No' d'affaire 20:20:30:20:20:39:90  No' d'affaire 20:20:30:20:20:39:90  Argine tasteuse brune a orange  Argine tasteuse brune a orange





### 5.4 Essais en laboratoire

Essais laboratoire	Nom	Commentaires
VBS (valeur au bleu)	1.22 g/100g	Le sol est peu sujet à l'aléa retrait-gonflement des argiles
Teneur en eau	28.1%	La teneur en eau de l'échantillons est de 28.1%
Classe de sol	A1	Classe de sol A1 (limons peu plastiques)

### 5.5 Test de perméabilités

Les valeurs ci-dessous sont représentative du terrain. Une nappe d'eau à été observé sur ce terrain à partir de 0.6m de profondeur. Les valeurs de perméabilités sont très faibles (malgré les différences de lithologies) analogue à un sol imperméable.

Sondage test	Lithologie	K moy (mm.h-1)	K moy (m.s-1)
K1	Limon altéré	0.23	6.29 <sup>E</sup> -08
K2	Limon altéré	0.23	6.29 <sup>E</sup> -08
К3	Limon altéré	0.23	6.29 <sup>E</sup> -08
K4	Argile sableuse	0.23	6.29 <sup>E</sup> -08
K5	Argile marron	0.23	6.29 <sup>E</sup> -08

ARGI SOL

6. Aléas géotechniques et conditions contractuelles

Ce rapport fixe le terme de la mission G1 phase PGC qui a été confiée à Argisol.

Le présent document et ses annexes constituent un tout indissociable. Les interprétations et la mauvaise

utilisation qui pourraient en être faite suite à une communication ou une reproduction partielle ne saurait

engager la responsabilité du bureau d'étude Argisol. L'utilisation, même partielle, de ce rapport par un autre

Maître d'Ouvrage, un autre constructeur ou pour un autre ouvrage que celui qui est l'objet de la présente

mission confiée ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de notre société. Enfin, notre entreprise ne

pourrait être rendue responsable des modifications apportées à la présente étude sans son consentement

écrit.

Les reconnaissances de sol font l'objet de sondages ponctuels. Les résultats obtenus sont nécessairement

extrapolés à l'ensemble du site et ainsi laissent place forcément à des aléas (liés par exemple à une

hétérogénéité locale), qui peuvent entrainer des adaptations à l'exécution qui ne sauraient être à la charge

de l'entreprise géotechnique. Il est donc vivement conseillé au Maître d'Ouvrage, au Maître d'Œuvre ou au

constructeur d'organiser une visite de chantier pour nos ingénieurs géotechniciens à la fin de l'ouverture

des fouilles ou de la réalisation des puits. Ce contrôle a pour objet de vérifier que la nature et la profondeur

du sol d'assise sont conformes aux données de l'étude. Elle donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal.

Le Maître d'Ouvrage, qui sera concerné par un projet de construction d'une maison individuelle ou de tout

autre bâtiment sur ce site, est attirée sur l'enchainement prévu ensuite par la norme NF P 94-500 : les phases

AVP, PRO et DCE/ACT de la mission G2 puis les missions G3 et G4 (étude, suivi et supervision d'exécution).

L'équipe d'Argisol reste à la disposition du Maître d'Ouvrage pour la réalisation de ces missions en phases de

conception, de suivi puis d'exécution.

27



# **Annexes**



# Annexe 1 : Qualifications générales

Ce rapport fixe le terme de la mission. Il a été préparé afin de définir les propriétés du sol au droit du projet et d'assister l'ingénieur à projeter les fondations de l'ouvrage en fonction des caractéristiques des horizons géotechniques.

La définition du sol permettra le dimensionnement des fondations en fonction de la solution ou du procédé retenu et des conditions d'exécution des travaux.

Le but de ce rapport est limité au projet et à sa localisation, le tout décrit ci-avant. Notre description du projet permet la compréhension des aspects techniques, des caractéristiques du sol et des ouvrages.

Dans le cas d'une modification du projet et des solutions proposées, nous devrions en être informés afin de revoir ces nouvelles dispositions et de modifier et approuver à nouveau les conclusions de ce rapport.

Nous recommandons que toutes les opérations de construction en relation avec les terrassements et les fondations soient inspectées par un ingénieur géotechnicien de notre équipe afin d'assurer que les dispositions constructives soient totalement accomplies pendant les travaux.

L'analyse et les recommandations soumises dans ce rapport sont basées sur les résultats obtenus à partir des sondages dont l'emplacement est indiqué sur le plan d'implantation joint en annexe, et sur toutes les informations données dans ce rapport.

Ce rapport ne tient pas compte des variations latérales entre les sondages.



# Annexe 2 : Classification des missions géotechniques types

#### Extrait de la norme NF P 94-500 du 30 novembre 2013

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le Maître d'Ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations appropriées.

### **ETAPE 1: ETUDE GEOTECHNIQUE PREALABLE (G1)**

Cette mission exclut toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre de la mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elle est à la charge du Maître d'Ouvrage ou son mandataire. Elle comprend deux phases :

### Phase étude de Site (ES)

Elle est réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour une première identification des risques géotechniques d'un site.

- Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisinants avec visite du site et des alentours.
- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifiques, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant pour le site étudié un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs.

### Phase Principes Généraux de Construction (PGC)

Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifiques, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche
  de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction
  envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols).



### **ETAPE 2: ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION (G2)**

Cette mission permet l'élaboration du projet des ouvrages géotechniques et réduit les conséquences des risques géotechniques importants identifiés. Elle est à la charge du Maître d'Ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend trois phases .

### Phase Avant-projet (AVP)

Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifiques, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avantprojet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à -vis des nappes et des avoisinants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques.

### Phase Projet (PRO)

Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées suffisamment représentatives pour le site.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifiques, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à -vis des nappes et des avoisinants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités.

### Phase DCE / ACT

Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le Maître d'Ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques.

- Etablir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel).
- Assister éventuellement le Maître d'Ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participé à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.



# ETAPE 3 : ETUDES GEOTECHNIQUES DE REALISATION (G3 et G4, distinctes et simultanées) ETUDE ET SUIVI GEOTECHNIQUES D'EXECUTION (G3)

Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2 DCE/ACT. Elle comprend deux phases interactives.

### Phase étude

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Etudier dans le détail les ouvrages géotechniques: notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles).
- Elaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs, plans d'exécution, de phasage et de suivi.

### **Phase Suivi**

- Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase étude.
- Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).
- Etablir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO).

# SUPERVISION GEOTECHNIQUE D'EXECUTION (G4)

Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du Maître d'Ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases interactives.

### Phase Supervision de l'étude d'exécution

 Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils.



### Phase Supervision du suivi d'exécution

- Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3).
- Donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO.

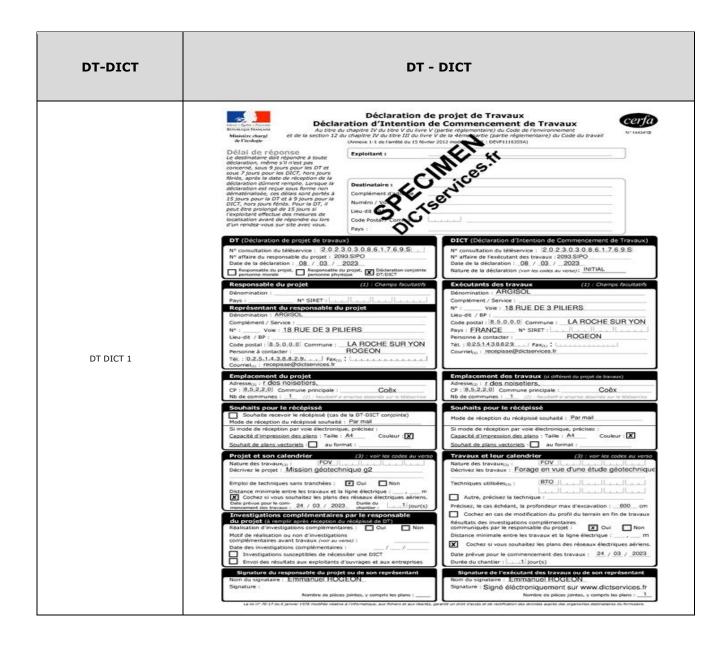
### **DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE (G5)**

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant.

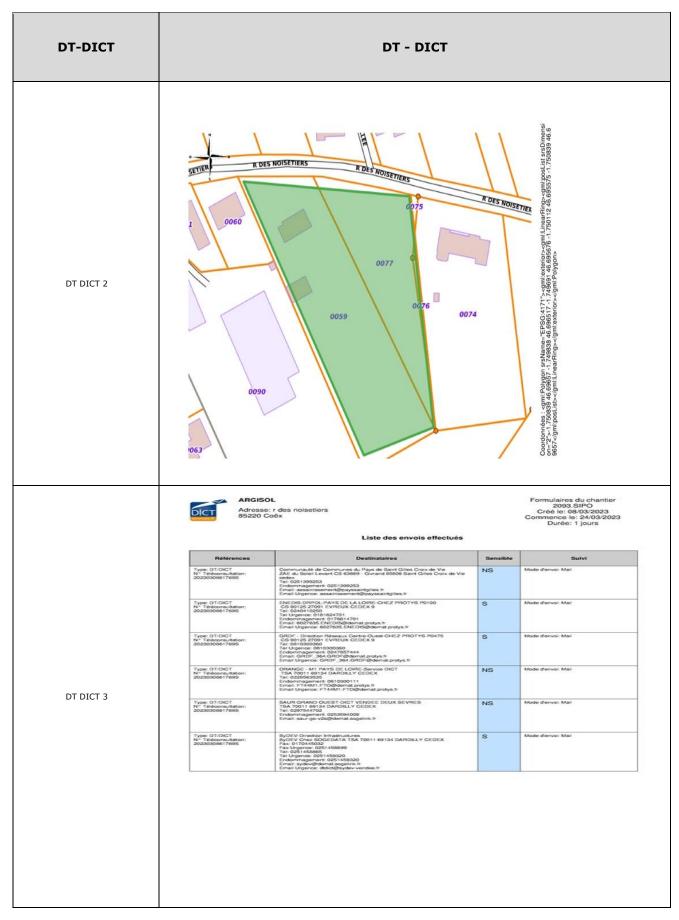
- Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Etudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant.
- Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).



# Annexe 3 : Déclarations de travaux DT-DICT conjointe

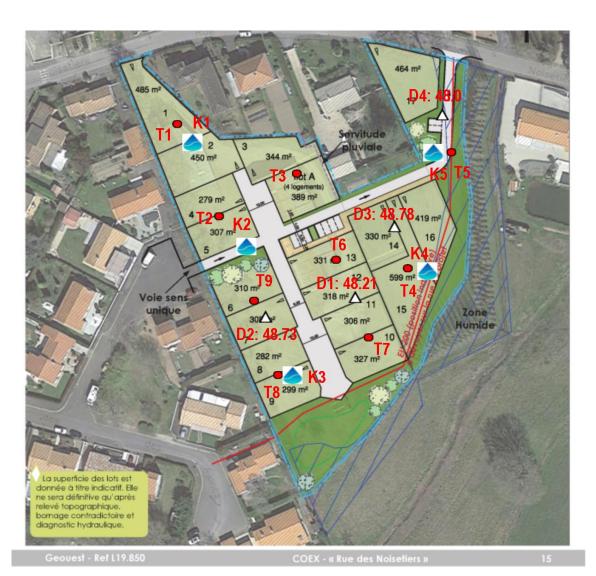








# Annexe 4 : Plan d'implantation des sondages et essais



Légende :

Sondages :

N° du sondage

K : Perméabilité type Porchet

D : Pénétromètre dynamique

T : Tarière mécanique

P : Reconnaissance à la pelle

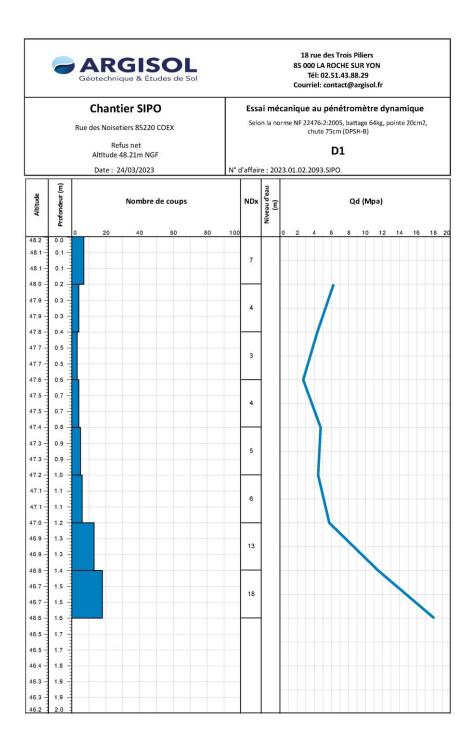
mécanique

Référence de nivellement

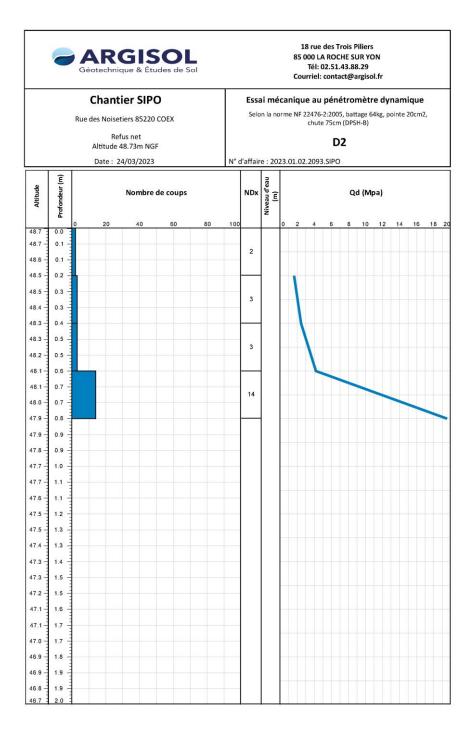
G2



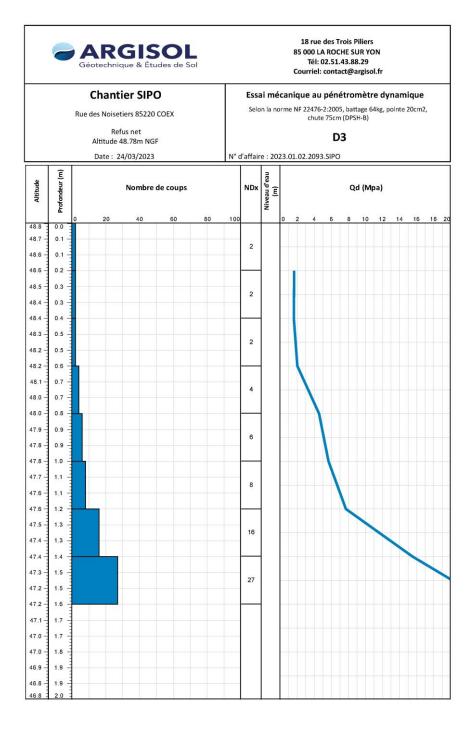
# Annexe 5 : Résultats des sondages et essais mécaniques



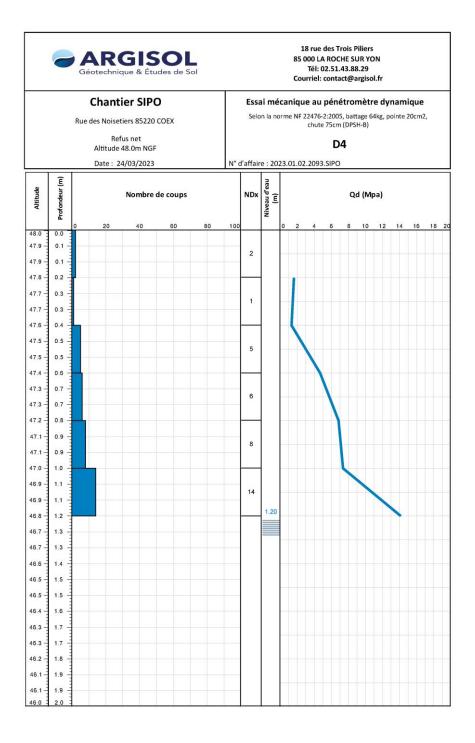




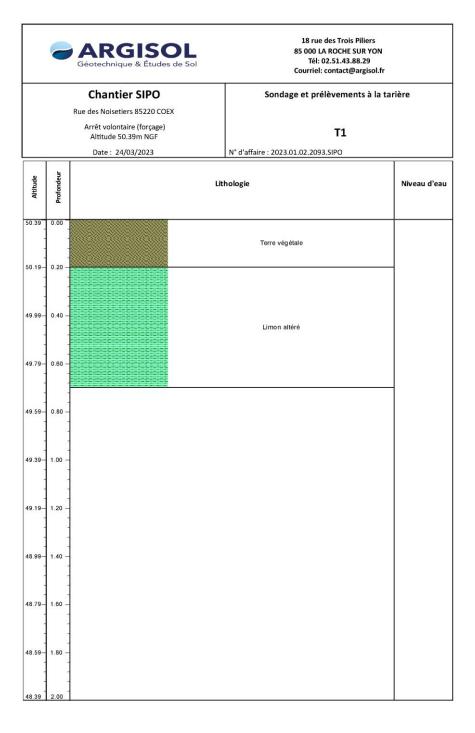




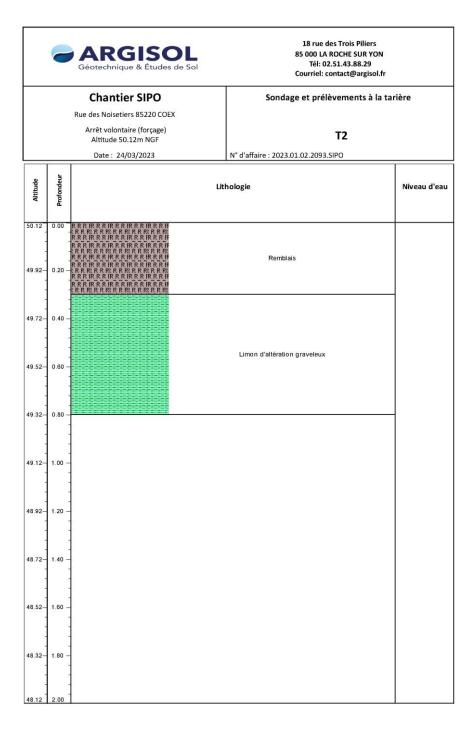




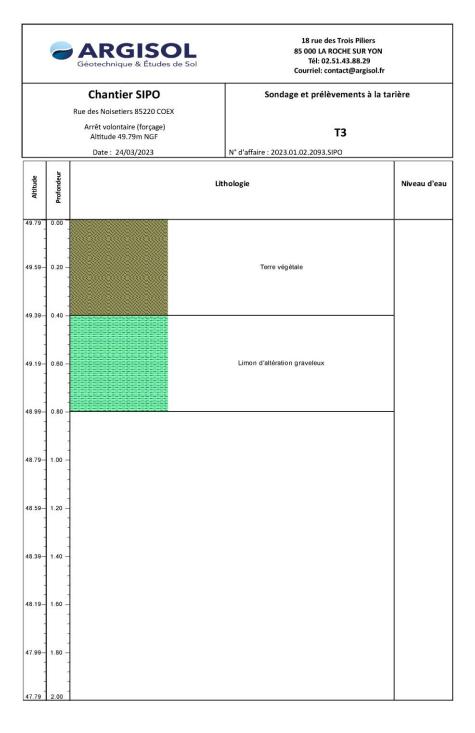




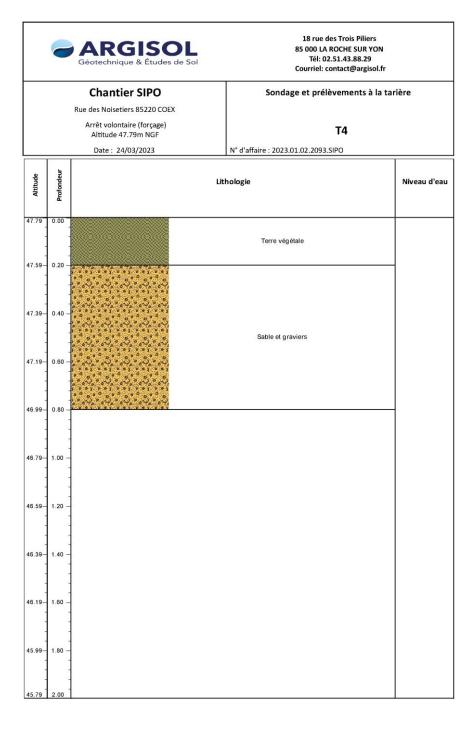




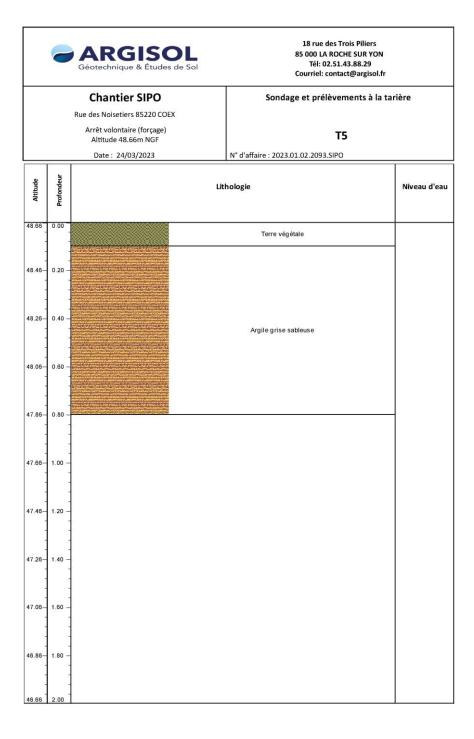




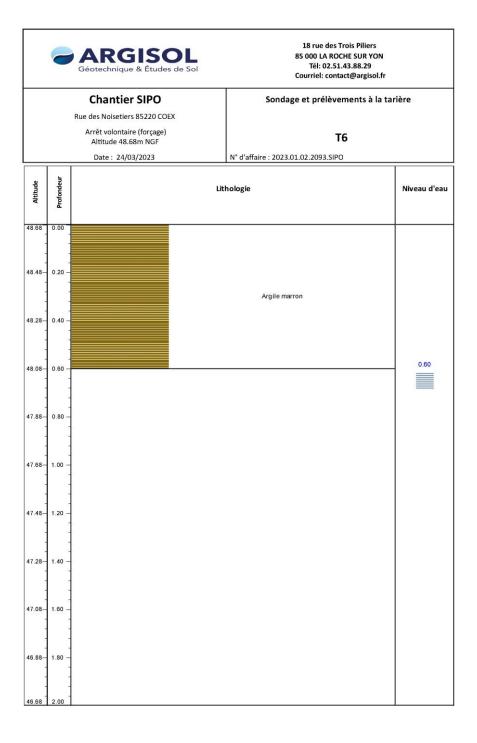




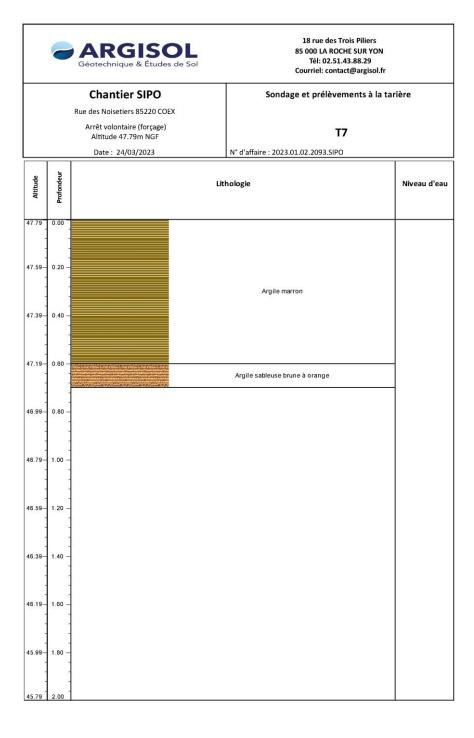




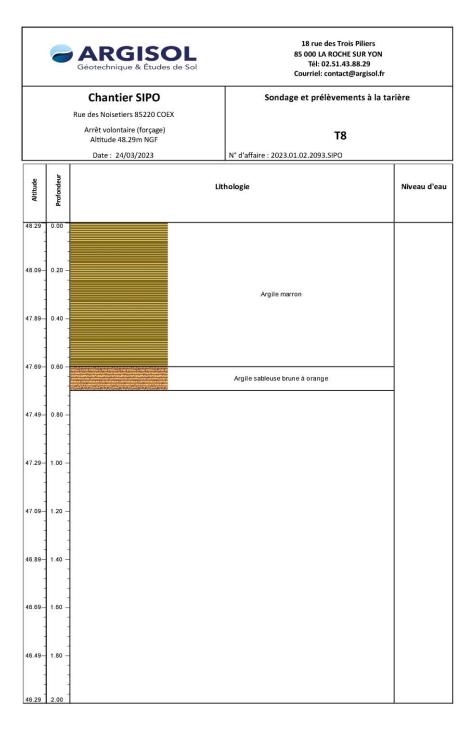




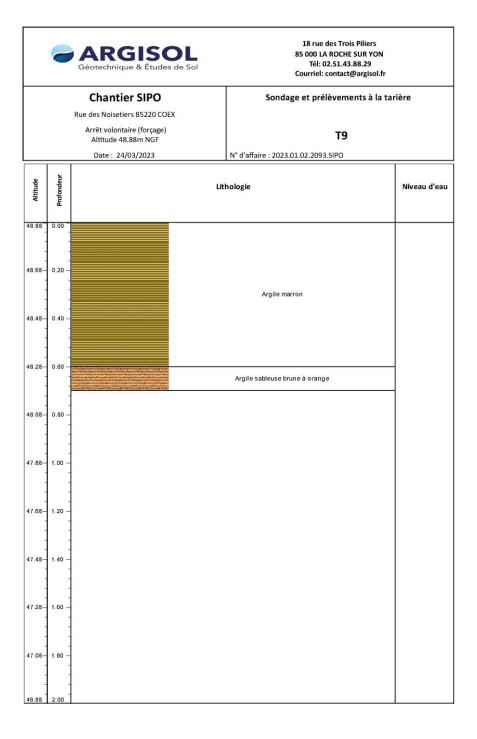














aboratoire

LABOROUTI

Rapport d'essai

N° LAB/PV/S/GTR

Indice D MAJ le 02/04/2015

ZA La Croix des Chaumes - Rue des Landes Rousses 85170 Le Poiré sur Vie

**☎** bureau : 02.51.36.02.85 - **☎** mobile : 06.26.34.42.88 Fax: 02.51.37.57.80 - E-mail: christophe.favreau@agir-labo.fr

#### Reconnaissance de sol

Type de roche / sol		Nature pétrographique	
Usage Norme Produit	NF P 11-300	Nom et adresse du chantier	2023.01.02.2093.SIPO rue des Noisetiers 85220 Coëx
	NF EN ISO 14688 - 2 (Description)	Client	Argisol
N° d'enregistrement	85_23017	Provenance	Site
Demandeur	Argisol	N° de sondage	T1
Date de prélèvement	24/03/2023	Localisation du sondage	
Prélevé par	Alexis Gerard	Profondeur (m)	
Section de chantier		Date des essais	13/04/2023
		Essais réalisés par	ар

#### Paramètres de nature déterminée sur la fraction 0/50 Analyse granulométrique (CEN ISO/TS 17892 - 4) (Dérogation à la norme n°3 : Estimation visuelle de la fin du tamisage sur chaque t Ouverture tamis Passant cumulé p Granularité (%) 100 100.0 31.5 100.0 90 100.0 80 20 100.0 Passant cumulé p (%) 14 100.0 70 99.6 10 60 6.3 98.6 50 97.9 2 91.7 40 84.0 30 77.1 0.5 70.2 20 0.08 65.0 10 0.05 0 0.001 0.01 0.1 10 0.035 0.02

Détermination de la valeur au bleu de méthylène VBS (g de bleu pour 100 g de matériau sec) (Norme NF P 94-068)

1.22

Détermination de l'équivalent de sable SE (%)

(Norme

Détermination de l'indice de plasticité I<sub>o</sub>

(CEN ISO/TS 17892 -12)

Activité colloïdale

NF EN 933-8)

Ouverture tamis (mm)

0.01 0.006

0.002

Refus à 50 mm

f (p 2 µm; VBS) Qualification argile (Lautrin, 1989)

Paramètres de comportement mécanique

ssai Los Angelès LA (%) (Norme EN 1097-2)

oefficient de dégradabilité DG (Norme NF P 94-067)

Masse volumique sèche des particules solides (t/m3) (CEN ISO/TS

Mesure du coefficient de friabilité des sables FS (%) (P 18-576)

Paramètres d'état de la fraction 0/20 Méthode au four à micro-ondes (Norme NF P 94-049-1) Détermination de la teneur en eau naturelle wn (%) (Fraction

Méthode à la plaque chauffante (Norme NF P 94-049-2) Méthode par étuvage (Norme CEN ISO/TS 17892 -1)

Rapport w<sub>n</sub> / w<sub>OPN</sub>

28.1

Teneur en eau à l'Optimum Proctor Normal wopn (%) Indice de consistance lc (CEN ISO/TS 17892 -12)

0%

Indice Portant Immédiat IPI (Norme NF P 94-078)

Paramètre de texture de l'échantillon global

Si refus à 50 mm < 20 %, le classement ne prend en compte que la fraction 0/50

Classification obtenue selon la NF P 11-300

D max

A<sub>cb</sub>

 $A_1$ 

Observations	Visa du responsable du laboratoire
	Assistance et contrôle poer l' Génée chel et l'heffilitie Ridolphe





Courriel: contact@argisol.fr

#### Chantier SIPO

Rue des Noisetiers 85220 COEX

Essai de perméabilité de type PORCHET

Volume d'eau percolé par unité de temps pour la faisabilité d'un dispositif d'assainissement autonome ou pour la gestion des eaux pluviales

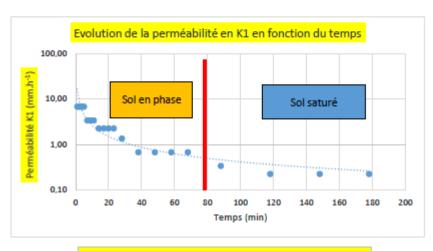
K1

Profondeur de l'essai: 80cm/TN

Date: 24/03/2023

N° d'affaire : 2023.01.02.2093.SIPO

ate . 24/05/2025		11 d diffalle . 2023.01.02.2033.011 0				
Diamètre du trou (m)	Hauteur d'eau (m)	Volume infiltré (mL)	Temps (min)	Temps cumulé (min)	Perméabilité K (mm.h <sup>-1</sup> )	Perméabilité K (m.s <sup>-1</sup> )
0,15	0,15	10	1	1	6,79	1,89E-06
0,15	0,15	10	1	2	6,79	1,89E-06
0,15	0,15	10	1	3	6,79	1,89E-06
0,15	0,15	10	1	4	6,79	1,89E-06
0,15	0,15	10	1	5	6,79	1,89E-06
0,15	0,15	10	2	7	3,40	9,43E-07
0,15	0,15	10	2	9	3,40	9,43E-07
0,15	0,15	10	2	11	3,40	9,43E-07
0,15	0,15	10	з	14	2,26	6,29E-07
0,15	0,15	10	з	17	2,26	6,29E-07
0,15	0,15	10	3	20	2,26	6,29E-07
0,15	0,15	10	3	23	2,26	6,29E-07
0,15	0,15	10	5	28	1,36	3,77E-07
0,15	0,15	10	10	38	0,68	1,89E-07
0,15	0,15	10	10	48	0,68	1,89E-07
0,15	0,15	10	10	58	0,68	1,89E-07
0,15	0,15	10	10	68	0,68	1,89E-07
0,15	0,15	10	20	88	0,34	9,43E-08
0,15	0,15	10	30	118	0,23	6,29E-08
0,15	0,15	10	30	148	0,23	6,29E-08
0,15	0,15	10	30	178	0,23	6,29E-08



Valeur retenue de perméabilité K1: 6,29E-08 m.s<sup>-1</sup>





Courriel: contact@argisol.fr

Essai de perméabilité de type PORCHET

## **Chantier SIPO**

Rue des Noisetiers 85220 COEX

Volume d'eau p

Volume d'eau percolé par unité de temps pour la faisabilité d'un dispositif d'assainissement autonome ou pour la gestion des eaux pluviales

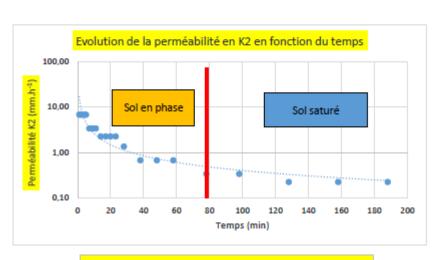
Profondeur de l'essai: 80cm/TN

Date : 24/03/2023

K2

N° d'affaire : 2023.01.02.2093.SIPO

ACC . 2 1/05/2025			14 d diffaire : 2023:02:02:2033:011 O				
	Diamètre du trou (m)	Hauteur d'eau (m)	Volume infiltré (mL)	Temps (min)	Temps cumulé (min)	Perméabilité K (mm.h <sup>-1</sup> )	Perméabilité K (m.s <sup>-1</sup> )
	0,15	0,15	10	1	1	6,79	1,89E-06
	0,15	0,15	10	1	2	6,79	1,89E-06
	0,15	0,15	10	1	3	6,79	1,89E-06
	0,15	0,15	10	1	4	6,79	1,89E-06
	0,15	0,15	10	1	5	6,79	1,89E-06
	0,15	0,15	10	2	7	3,40	9,43E-07
	0,15	0,15	10	2	9	3,40	9,43E-07
	0,15	0,15	10	2	11	3,40	9,43E-07
	0,15	0,15	10	м	14	2,26	6,29E-07
	0,15	0,15	10	3	17	2,26	6,29E-07
	0,15	0,15	10	3	20	2,26	6,29E-07
	0,15	0,15	10	3	23	2,26	6,29E-07
	0,15	0,15	10	5	28	1,36	3,77E-07
	0,15	0,15	10	10	38	0,68	1,89E-07
	0,15	0,15	10	10	48	0,68	1,89E-07
	0,15	0,15	10	10	58	0,68	1,89E-07
	0,15	0,15	10	20	78	0,34	9,43E-08
	0,15	0,15	10	20	98	0,34	9,43E-08
	0,15	0,15	10	30	128	0,23	6,29E-08
	0,15	0,15	10	30	158	0,23	6,29E-08
	0,15	0,15	10	30	188	0,23	6,29E-08



Valeur retenue de perméabilité K2: 6,29E-08 m.s-1





Courriel: contact@argisol.fr

#### Chantier SIPO

### Essai de perméabilité de type PORCHET

Rue des Noisetiers 85220 COEX

Volume d'eau percolé par unité de temps pour la faisabilité d'un dispositif d'assainissement autonome ou pour la gestion des eaux pluviales

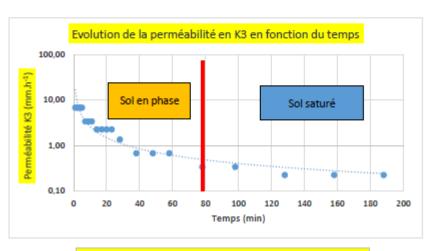
Profondeur de l'essai: 80cm/TN

КЗ

Date: 24/03/2023

N° d'affaire : 2023.01.02.2093.SIPO

ate: 24/03/2023			N° d'affaire : 2023.01.02.2093.5IPO				
	Diamètre du trou (m)	Hauteur d'eau (m)	Volume infiltré (mL)	Temps (min)	Temps cumulé (min)	Perméabilité K (mm.h <sup>-1</sup> )	Perméabilité K (m.s <sup>-1</sup> )
	0,15	0,15	10	1	1	6,79	1,89E-06
	0,15	0,15	10	1	2	6,79	1,89E-06
	0,15	0,15	10	1	3	6,79	1,89E-06
	0,15	0,15	10	1	4	6,79	1,89E-06
	0,15	0,15	10	1	5	6,79	1,89E-06
	0,15	0,15	10	2	7	3,40	9,43E-07
	0,15	0,15	10	2	9	3,40	9,43E-07
	0,15	0,15	10	2	11	3,40	9,43E-07
	0,15	0,15	10	з	14	2,26	6,29E-07
	0,15	0,15	10	3	17	2,26	6,29E-07
	0,15	0,15	10	3	20	2,26	6,29E-07
	0,15	0,15	10	3	23	2,26	6,29E-07
	0,15	0,15	10	5	28	1,36	3,77E-07
	0,15	0,15	10	10	38	0,68	1,89E-07
	0,15	0,15	10	10	48	0,68	1,89E-07
	0,15	0,15	10	10	58	0,68	1,89E-07
	0,15	0,15	10	20	78	0,34	9,43E-08
	0,15	0,15	10	20	98	0,34	9,43E-08
	0,15	0,15	10	30	128	0,23	6,29E-08
	0,15	0,15	10	30	158	0,23	6,29E-08
	0,15	0,15	10	30	188	0,23	6,29E-08



Valeur retenue de perméabilité K3: 6,29E-08 m.s<sup>-1</sup>





18 rue des Trois Piliers 85 000 LA ROCHE SUR YON Tél: 02.51.43.88.29 Courriel: contact@argisol.fr

#### Chantier SIPO

#### Essai de perméabilité de type PORCHET

Rue des Noisetiers 85220 COEX

Volume d'eau percolé par unité de temps pour la faisabilité d'un dispositif d'assainissement autonome ou pour la gestion des eaux pluviales

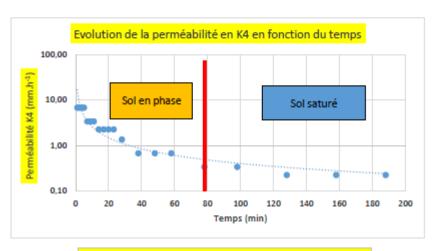
Profondeur de l'essai: 80cm/TN

K4

Date: 24/03/2023

N° d'affaire : 2023.01.02.2093.SIPO

ate: 24/03/2023			N° d'affaire : 2023.01.02.2093.5iPO			
Diamètre du trou (m)	Hauteur d'eau (m)	Volume infiltré (mL)	Temps (min)	Temps cumulé (min)	Perméabilité K (mm.h <sup>-1</sup> )	Perméabilité K (m.s <sup>-1</sup> )
0,15	0,15	10	1	1	6,79	1,89E-06
0,15	0,15	10	1	2	6,79	1,89E-06
0,15	0,15	10	1	3	6,79	1,89E-06
0,15	0,15	10	1	4	6,79	1,89E-06
0,15	0,15	10	1	5	6,79	1,89E-06
0,15	0,15	10	2	7	3,40	9,43E-07
0,15	0,15	10	2	9	3,40	9,43E-07
0,15	0,15	10	2	11	3,40	9,43E-07
0,15	0,15	10	3	14	2,26	6,29E-07
0,15	0,15	10	3	17	2,26	6,29E-07
0,15	0,15	10	3	20	2,26	6,29E-07
0,15	0,15	10	3	23	2,26	6,29E-07
0,15	0,15	10	5	28	1,36	3,77E-07
0,15	0,15	10	10	38	0,68	1,89E-07
0,15	0,15	10	10	48	0,68	1,89E-07
0,15	0,15	10	10	58	0,68	1,89E-07
0,15	0,15	10	20	78	0,34	9,43E-08
0,15	0,15	10	20	98	0,34	9,43E-08
0,15	0,15	10	30	128	0,23	6,29E-08
0,15	0,15	10	30	158	0,23	6,29E-08
0,15	0,15	10	30	188	0,23	6,29E-08
	Diamètre du trou (m) 0,15 0,15 0,15 0,15 0,15 0,15 0,15 0,15	Diamètre du trou (m)         Hauteur d'eau (m)           0,15         0,15	Diamètre du trou (m)         Hauteur d'eau (mL)         Volume infiltré (mL)           0,15         0,15         10	Diamètre du trou (m)         Hauteur (m)         Volume (min)           0,15         0,15         10         1           0,15         0,15         10         1           0,15         0,15         10         1           0,15         0,15         10         1           0,15         0,15         10         1           0,15         0,15         10         1           0,15         0,15         10         2           0,15         0,15         10         2           0,15         0,15         10         2           0,15         0,15         10         3           0,15         0,15         10         3           0,15         0,15         10         3           0,15         0,15         10         3           0,15         0,15         10         3           0,15         0,15         10         3           0,15         0,15         10         5           0,15         0,15         10         10           0,15         0,15         10         10           0,15         0,15         10         10 <td>Diamètre du trou (m)         Hauteur (m)         Volume (mL)         Temps (min)         Temps cumulé (min)           0,15         0,15         10         1         1           0,15         0,15         10         1         2           0,15         0,15         10         1         3           0,15         0,15         10         1         4           0,15         0,15         10         1         4           0,15         0,15         10         1         5           0,15         0,15         10         2         7           0,15         0,15         10         2         9           0,15         0,15         10         2         9           0,15         0,15         10         2         11           0,15         0,15         10         3         14           0,15         0,15         10         3         17           0,15         0,15         10         3         23           0,15         0,15         10         3         23           0,15         0,15         10         3         23           0,15</td> <td>Diamètre du trou (m)         Hauteur (m)         Volume (mL)         Temps (min)         Temps (min)         Perméabilité K (mm.h<sup>-1</sup>)           0,15         0,15         10         1         1         6,79           0,15         0,15         10         1         2         6,79           0,15         0,15         10         1         3         6,79           0,15         0,15         10         1         4         6,79           0,15         0,15         10         1         5         6,79           0,15         0,15         10         2         7         3,40           0,15         0,15         10         2         9         3,40           0,15         0,15         10         2         9         3,40           0,15         0,15         10         2         11         3,40           0,15         0,15         10         2         11         3,40           0,15         0,15         10         3         14         2,26           0,15         0,15         10         3         17         2,26           0,15         0,15         10         3         23<!--</td--></td>	Diamètre du trou (m)         Hauteur (m)         Volume (mL)         Temps (min)         Temps cumulé (min)           0,15         0,15         10         1         1           0,15         0,15         10         1         2           0,15         0,15         10         1         3           0,15         0,15         10         1         4           0,15         0,15         10         1         4           0,15         0,15         10         1         5           0,15         0,15         10         2         7           0,15         0,15         10         2         9           0,15         0,15         10         2         9           0,15         0,15         10         2         11           0,15         0,15         10         3         14           0,15         0,15         10         3         17           0,15         0,15         10         3         23           0,15         0,15         10         3         23           0,15         0,15         10         3         23           0,15	Diamètre du trou (m)         Hauteur (m)         Volume (mL)         Temps (min)         Temps (min)         Perméabilité K (mm.h <sup>-1</sup> )           0,15         0,15         10         1         1         6,79           0,15         0,15         10         1         2         6,79           0,15         0,15         10         1         3         6,79           0,15         0,15         10         1         4         6,79           0,15         0,15         10         1         5         6,79           0,15         0,15         10         2         7         3,40           0,15         0,15         10         2         9         3,40           0,15         0,15         10         2         9         3,40           0,15         0,15         10         2         11         3,40           0,15         0,15         10         2         11         3,40           0,15         0,15         10         3         14         2,26           0,15         0,15         10         3         17         2,26           0,15         0,15         10         3         23 </td



Valeur retenue de perméabilité K4: 6,29E-08 m.s-1





Courriel: contact@argisol.fr

#### Chantier SIPO

#### Essai de perméabilité de type PORCHET

Rue des Noisetiers 85220 COEX

Volume d'eau percolé par unité de temps pour la faisabilité d'un dispositif d'assainissement autonome ou pour la gestion des eaux pluviales

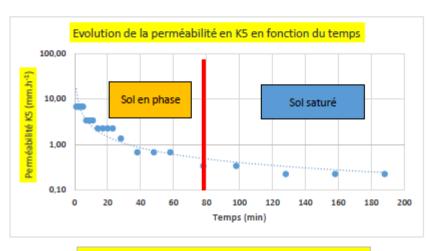
Profondeur de l'essai: 80cm/TN

К5

Date: 24/03/2023

Nº d'affaire: 2023.01.02.2093.SIPO

ate: 24/03/2023			N° d'arraire : 2023.01.02.2093.3IPO			
Diamètre du trou (m)	Hauteur d'eau (m)	Volume infiltré (mL)	Temps (min)	Temps cumulé (min)	Perméabilité K (mm.h <sup>-1</sup> )	Perméabilité K (m.s <sup>-1</sup> )
0,15	0,15	10	1	1	6,79	1,89E-06
0,15	0,15	10	1	2	6,79	1,89E-06
0,15	0,15	10	1	3	6,79	1,89E-06
0,15	0,15	10	1	4	6,79	1,89E-06
0,15	0,15	10	1	5	6,79	1,89E-06
0,15	0,15	10	2	7	3,40	9,43E-07
0,15	0,15	10	2	9	3,40	9,43E-07
0,15	0,15	10	2	11	3,40	9,43E-07
0,15	0,15	10	3	14	2,26	6,29E-07
0,15	0,15	10	3	17	2,26	6,29E-07
0,15	0,15	10	3	20	2,26	6,29E-07
0,15	0,15	10	3	23	2,26	6,29E-07
0,15	0,15	10	5	28	1,36	3,77E-07
0,15	0,15	10	10	38	0,68	1,89E-07
0,15	0,15	10	10	48	0,68	1,89E-07
0,15	0,15	10	10	58	0,68	1,89E-07
0,15	0,15	10	20	78	0,34	9,43E-08
0,15	0,15	10	20	98	0,34	9,43E-08
0,15	0,15	10	30	128	0,23	6,29E-08
0,15	0,15	10	30	158	0,23	6,29E-08
0,15	0,15	10	30	188	0,23	6,29E-08



Valeur retenue de perméabilité K5: 6,29E-08 m.s-1



# **Annexe 6: Assurance professionnelle**



#### Assureur de la construction

22 rue Tasson-Snel B-1060 Bruxelles RPM 0406.067.338 téléphone +32 (0)2 538 6633 fax +32 (0)2 538 0644 e-mail info@ar-co.be Web www.ar-co.be

### SAS EMCM

18, rue des 3 Piliers 85000 ROCHE-SUR-YON

#### ATTESTATION D'ASSURANCE Assurance de responsabilité décennale obligatoire

#### SOUSCRIPTEUR ET BENEFICIAIRE:

SAS EMCM

N° SIREN: 892 776 766

REFERENCE DU CONTRAT : DP IC 20573

DATE D'EFFET DU CONTRAT: 01/03/2021

Cette attestation est valable : du 01/01/2023 au 31/03/2023.

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux missions suivantes :
  - Missions G1 à G4 selon la norme NF P 94-500
  - Etudes géotechniques G1 seules non suivies d'études G2 selon norme précitée
  - Diagnostic géotechnique (G5) selon la norme NF P 94-500 (version 2013)
  - Hydrogéologie
  - > Diagnostic de pollution des sols
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France métropolitaine et DROM.
- aux chantiers dont le coût de construction HT tous corps d'état (Travaux + Honoraires) déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de

#### 15 000 000 € Hors Taxes.

Une extension de garantie pourra être accordée pour des ouvrages dont le coût total sera supérieur à ce montant, moyennant étude du dossier par l'assureur et paiement éventuel d'une prime complémentaire par l'assuré. Toutefois, toute intervention pour un ouvrage d'un montant supérieur à  $15\,000\,000\,\varepsilon$  est couverte si un Contrat Collectif de la Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit et présenté à l'Assureur.

Contrat d'assurance AR-CO n°DP IC 20573

Page 1 sur 4



- Aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
- Travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P<sup>1</sup> ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P<sup>2</sup>.
- Procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
- D'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P<sup>3</sup>,
- D'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable,
- D'un Pass'innovation "vert" en cours de validité

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

#### NATURE ET MONTANT DE GARANTIES:

#### ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L.	de réparation des dommages à l'ouvrage.  o Hors habitation:  Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le
243-1-1 du même code.  La garantie couvre les travaux de réparation,	montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des
notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaire.	o <b>En présence d'un CCRD :</b> Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité

#### Durée et maintien de la garantie

La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Pour toute opération d'un coût total de travaux et honoraires supérieur à 15 millions d'euros HT, la souscription d'un Contrat Collectif est vivement recommandée.

Contrat d'assurance AR-CO n°DP IC 20573

Page 2 sur 4



S T

# GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	<b>1 500 000 €</b> par sinistre

#### Durée et maintien de la garantie

Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.

#### **AUTRES GARANTIES**

Nature de la garantie	Montant de la garantie	Franchise
Garantie décennale Génie civil	1 500 000 € par sinistre et par an	
Garanties responsabilité civile professionnelle		
Tous dommages confondus	1 500 000 € par sinistre et par an	15 % du sinistre avec un minimum de 3000 EUR et un
Dommages matériels	1 000 000 € par sinistre et par an	maximum de 7000 EUR
Dommages immatériels	200 000 € par sinistre et par an	

Contrat d'assurance AR-CO n°DP IC 20573

Page 3 sur 4



88

Les frais de défense sont inclus dans les montants de garantie ci-dessus.

Aucun cumul des garanties contenues dans la partie dédiée aux « autres garanties », mobilisées pour un même sinistre ou une même année, ne pourra excéder  $1\,500\,000\,\varepsilon$ .

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à PARIS, le 10/01/2023

POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

AR-CO Par Délégation

Contrat d'assurance AR-CO n°DP IC 20573

Page 4 sur 4

Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

<sup>2</sup> Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012) sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

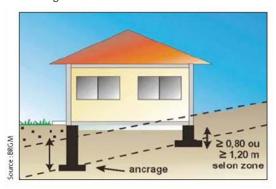
<sup>3</sup> Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).



# Quelles précautions prendre pour construire sur un sol argileux sensible au retrait-gonflement?

#### Identifier la nature du sol

- Dans les zones identifiées sur les cartes départementales d'aléa comme potentiellement sensibles au phénomène de retrait-gonflement, il est vivement conseillé de faire procéder, par un bureau d'étude spécialisé, à une reconnaissance de sol avant construction. Une telle étude doit vérifier la nature et la géométrie des formations géologiques dans le proche sous-sol, afin d'adapter au mieux le système de fondation de la construction envisagée.
- En cas de sols argileux, des essais de laboratoire permettent d'identifier leur sensibilité vis-à-vis du phénomène de retrait-gonflement.



### Adapter les fondations

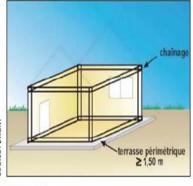
- Profondeur minimale d'ancrage : 1,20 m en zone d'aléa fort et 0,80 m en zone d'aléa moyen à faible.
- Fondations continues armées et bétonnées à pleine fouille dimensionnées selon les préconisations des Documents Techniques Unifiés (DTU 13-12 et DTU 13-11).
- Éviter toute dissymétrie dans l'ancrage des fondations (ancrage aval au moins aussi important que l'ancrage amont, pas de sous-sol partiel).
- Préférer les sous-sols complets, les radiers ou les planchers sur vide sanitaire plutôt que les dallages sur terre-plein.

## Rigidifier la structure

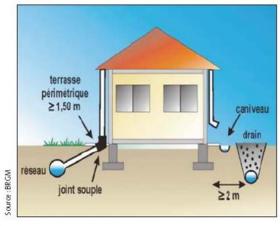
 Prévoir des chaînages horizontaux (haut et bas) et verticaux (poteaux d'angle) pour les murs porteurs (DTU 20-1).

# Désolidariser les bâtiments accolés

• Prévoir des joints de rupture sur toute la hauteur entre bâtiments accolés fondés différemment ou exerçant des charges variables.







# Eviter les variations localisées d'humidité

- Réaliser un trottoir périmétrique anti-évaporation d'une largeur minimale de 1,50 m (terrasse ou géomembrane)
- Éloigner les eaux de ruissellement des bâtiments (caniveau) et privilégier le rejet des eaux pluviales et usées dans le réseau lorsque c'est possible (sinon prévoir une distance minimale de 15 m entre les points de rejet et les bâtiments).
- Assurer l'étanchéité des canalisations enterrées (joints souples au niveau des raccords).
- Éviter les drains à moins de 2 m d'un bâtiment ainsi que les pompages (à usage domestique) à moins de 10 m.

# Eloigner les plantations d'arbres

- Ne pas planter d'arbre à une distance de la maison inférieure à au moins la hauteur de l'arbre adulte (ou 1,5 fois cette hauteur en cas de haie).
- À défaut, mettre en place des écrans anti-racine d'une profondeur minimale de 2 m.
- Attendre le retour à l'équilibre hydrique avant de construire sur un terrain récemment défriché.

